FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – MAISON DE LA CHIMIE Mercredi 23 Octobre 2019

Résultat des résolutions soumises aux votes des Présidents des Fédérations départementales et régionales des chasseurs.

1^{ère} Résolution

La loi de finance pour 1969 a institué le principe d'indemnisation des dégâts de grand gibier aux récoltes agricoles par les fédérations départementales des chasseurs en contre partie de la suppression du droit d'affût aux agriculteurs.

Que souhaitez-vous?

1 Le maintien du système tel quel

2 Une réforme du système

Votes: Réponse 1 (7,14 %) - Réponse 2 (92,86 %)

2^{ème} résolution

Le financement de l'indemnisation des dégâts est au cœur du débat actuel.

Que souhaitez-vous?

1 La recherche d'un cofinancement des dégâts

2 Un arrêt total du paiement des dégâts par les fédérations départementales des chasseurs

Votes: Réponse 1 (93,88 %) - Réponse 2 (6,12 %)

3^{ème} résolution

S'agissant de la gestion administrative des dégâts (estimation, charges salariales, frais divers de structures, contentieux), que souhaitez-vous ?

1 Ne rien changer

2 Conserver cette mission de service public et obtenir une rémunération pour la fédération

Votes : Réponse 1 (4,08 %) - Réponse 2 (95,92 %)

4ème résolution

En vue d'un réduction réelle et significative des populations de sangliers, souhaitez-vous disposer d'une boîte à outils dans laquelle chaque Président pourrait utiliser telle ou telle mesure à sa seule initiative ?

1 Oui

2 Non

Votes: Réponse 1 (89,90 %) - Réponse 2 (10,10 %)

5^{ème} résolution

S'agissant du système d'indemnisation (CNI, experts nationaux, coexistence procédure contentieuse, ...) souhaitez-vous le toiletter ?

1 Oui

2 Non

Votes: Réponse 1 (94,90 %) - Réponse 2 (5,10 %)

6ème résolution

Selon les votes précédents et suite à l'exposé de Maître SPINOSI (Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation) souhaitez-vous faire évoluer les règles et/ou les sources de financement d'indemnisation des dégâts et donner mandat au Bureau et au Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Chasseurs pour négocier et/ou mener une action judiciaire si nécessaire ?

1 Oui

2 Non

Votes : Réponse 1 (97,98%) - Réponse 2 (2,02 %)